



ASSEMBLÉE — 35° SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Note présentée par la Malaisie)

Lorsque nous nous sommes rassemblés ici, il y a trois ans, pour la 33^e session de l'Assemblée de l'OACI, la première session du XXI^e siècle, c'était deux semaines après le 11 septembre à New York. La totalité de la communauté aéronautique était en état de choc, incrédule devant l'horreur qui s'était produite à New York.

Le transport aérien, devenu le mode de transport le plus sûr et le plus efficace, était entièrement mis à l'épreuve. Pourtant, sous la direction de l'OACI, nous avons pu nous montrer à la hauteur de la situation. Faisant preuve d'une détermination et d'une cohésion inébranlables, la communauté aéronautique mondiale a su relever les défis auxquels nous faisions face.

Après le 11 septembre, l'Asie a elle aussi été durement frappée par le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003. Le trafic de passagers a chuté de 30 %. Mais, en 2004, le volume de trafic a surpassé ses niveaux d'avant le SRAS, et nous avons bon espoir que les aéroports enregistreront une croissance à deux chiffres de leur trafic cette année.

Même si l'avenir apparaît incertain, nous pensons que le dispositif aéronautique demeure fondamentalement solide. Nous avons mis en place les outils essentiels pour faire face à la crise mondiale, notamment en ce qui touche la sûreté de l'aviation. Depuis le 11 septembre, la Malaisie a ainsi suivi toutes les initiatives de l'OACI pour renforcer les mécanismes de sûreté de l'aviation aux aéroports. Elle continuera d'appuyer les nouvelles résolutions de l'OACI visant à rehausser encore la sûreté de l'aviation dans le monde.

Il y a déjà longtemps que la Malaisie s'attache à mettre en place un réseau de transport aérien et d'aéroports bien géré et compétitif. À partir de 1997, elle a conclu un certain nombre d'accords bilatéraux de ciel ouvert. Au niveau régional, les États membres de l'ANASE ont pris des dispositions concrètes vers une libéralisation progressive et par étapes des services de transport aérien en permettant un plus grand accès aux marchés. Un carnet de route pour une politique de transport aérien concurrentielle dans l'ANASE a été adopté.

En Malaisie, nous avons aussi pris des dispositions pour faciliter l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes, et particulièrement de transporteurs à bas tarifs. La compagnie à bas tarifs malaisienne Air Asia a été la première en Asie à assurer des services intérieurs et régionaux avec succès.

Air Asia a élargi les possibilités de choix des consommateurs et l'accès au transport aérien. Elle a stimulé et créé une plus grande demande pour les voyages par avion. Elle a aussi amélioré l'efficacité du secteur du transport aérien dans son ensemble. Air Asia a entraîné l'émergence de nombreux transporteurs à bas tarifs dans toute la région ces deux dernières années. Qui plus est, elle a amené les autorités à changer les vieilles règles du jeu qui tendaient à protéger les compagnies en place et leurs marchés clés.

Malgré le tout dernier choc des prix records du carburant d'aviation, les compagnies de la Région Asie et Pacifique sont en train de chasser leur morosité et relancent leurs activités avec une vigueur renouvelée. Elles n'en demeurent pas moins prudentes, car la hausse des prix du carburant pourrait annuler la tendance positive de la demande pour les voyages.

En conclusion, j'exprime nos profonds remerciements au Président du Conseil et au Secrétaire général pour leur conduite dynamique de l'OACI. Sur cette note, permettez-moi de souhaiter à l'Assemblée, au nom du Gouvernement malaisien, des délibérations tout à fait fructueuses.